



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix novembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi dix-sept novembre deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAL - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Véronique MEUNIER.

Absents ayant donné procuration : Florence DELORME-PAILLEUX à Michel NEEL - Ludovic PADUANO à Ennemond THIVILIER - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT - Aline CIZERON à Jean-Paul BLANCHARD - Hélène BROUILLAT à Gérard HAEGY.

Secrétaire élue pour la session : Jeanine RONGERE

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

1. DECISIONS MODIFICATIVES
 2. ZAC DE LA CHARANTAINE – ACQUISITION DE FONCIER ET REMISE D'OUVRAGES
 3. FOURRIERE ANIMALE – CONVENTION CONCERNANT LES SOINS AUX ANIMAUX ACCIDENTÉS DE MAITRE INCONNU
 - 4.1 CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE AVEC LA MNT : AVENANT N°2
 - 4.2 CONTRAT D'ASSURANCE SANTE COLLECTIF AVEC LA MNT – AVENANT N°2
- INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

J.RONGERE rappelle le contenu du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016.

Monsieur le Maire dit qu'en l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016 est approuvé en l'état.

1. DECISIONS MODIFICATIVES

Ces décisions modificatives interviennent en fin d'année pour mettre à jour les données suite aux évolutions des recettes et des dépenses de la commune.

Explications données par M.NEEL.

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
 FONCTIONNEMENT					
D-6067-211 : Fournitures scolaires					
	890,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Diminution des crédits de fonctionnement pour achat de tables en investissement
D-611-411 : contrats de prestation de services	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Contrat mur escalade (nouvelles voies) en investissement
D-615221-71: Travaux entretien bâtiments					remplacements volets roulants vestiaires, réparation sols synthétique gymnase, changement porte gymnase suite incidents divers...
	0,00 €	3 638,70 €	0,00 €	0,00 €	
D-617-824: Etude et recherche					Diagnostic pollution tènement rue de la Fraternité, Etude intercommunalité
	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6188-422 : Autres frais divers					Activité poneys TAP
	0,00 €	780,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6232-024 : Fêtes et cérémonies					
	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-6247-422 : transport collectif					Transfert enfants CME à Saint Etienne
	0,00 €	206,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-63512-71: Taxes foncières					
	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL D011 Charges à caractère général	4 990,23 €	15 624,70 €	0,00 €	0,00 €	
D-023-01 : Virement à la section d'investissement		111 302,30 €	0,00 €		virement à l'investissement
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	111 302,30 €	0,00 €	0,00 €	
D-66111-814 : Intérêt de la dette					Échéances SIEL 2015 payées en 2016
	0,00 €	526,58 €	0,00 €	0,00 €	
D-66112-01: ICNE					ICNE à ajuster après emprunt
		800,00 €			
TOTAL D 66: Charges financières	0,00 €	1 326,58 €	0,00 €	0,00 €	
R-722-01: immobilisations corporelles			18 943,65 €		Travaux en régie
TOTAL R-042: Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	18 943,65 €	0,00 €	
R-7325-01 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 239,00 €	FPIC
TOTAL R 73 Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 239,00 €	
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	5 261,00 €	0,00 €	
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 794,00 €	Dotations
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 135,00 €	
R-7488-422 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	9 700,00 €	0,00 €	Réfaction solde 2015 sur actions périscolaires, OMS, MJC
TOTAL R 74 Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	14 961,00 €	114 929,00 €	
R-7788-01 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	remboursement assurance
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 990,23 €	128 253,58 €	33 904,65 €	157 168,00 €	
		123 263,35 €		123 263,35 €	
	Augmentation des dépenses de fonctionnement de 123 263,35€ dont 111302,30€ de virement à l'investissement				

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-2315-01 Installations, matériel et outillage techniques	18 943,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux en régie
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 943,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2315-01: Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	92 131,19 €			Travaux Mise en séparatif Rue Claude Protière correspondant à la subv d'équipement agence de l'eau pour la partie EP
R-1318-01: Autres				92 131,19 €	
TOTAL 041: Opération d'ordre patrimonial	0,00 €	92 131,19 €		92 131,19 €	
D-168758-01 : Autres groupements	0,00 €	1 316,41 €	0,00 €	0,00 €	Echéance SIEL 2015 payée sur 2016
R-1641-01: Emprunts en Euros	0,00 €	0,00 €	365 000,00 €	0,00 €	Diminution de l'emprunt de 555000€ à 190000€
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 316,41 €	365 000,00 €	0,00 €	
D-202-824: Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Enquête publique Les Calles passée en 2013
D-20422-72: Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5 150,00 €				Moins d'opérations façades
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles	6 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
D-2112-822: Terrains voirie	29 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Accotements réalisés dans le cadre du marché de la rue Lamartine
D-21571-810 : Matériel roulant - voirie	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €	Achat véhicule voirie
D-2158-414 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 125,60 €	0,00 €	0,00 €	Chauffe-eau salle bras de fer
D-2158-71 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 947,60 €	0,00 €	0,00 €	Chaudière SELPRO
D-2158-251 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	766,00 €	0,00 €	0,00 €	Chauffe-eau cantine
D-2158-810 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Aspirateur service entretien
D-2158-63 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Chaudière PMI
D-2158-026 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €	Achat plaques cimetière
D-2183-422 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	coût logiciel périscolaire
D-2184-211: Mobilier	0,00 €	890,23 €	0,00 €	0,00 €	Achat tables école maternelle
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	29 900,00 €	9 159,43 €	0,00 €	0,00 €	
D-2313-026: Constructions	0,00 €	256,00 €	0,00 €	0,00 €	Serrures cimetière
D-2313-314: Constructions	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisation APD Théâtre
D-2313-411 : Constructions	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	Contrat voie d'escalade
D-2313-020: Constructions	11 277,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Toilettes publiques église

D-2313-824: Constructions	0,00 €	68 330,00 €	0,00 €	0,00 €	Convention EPORA site Ecuyer échéance 2016
D-2315-822: Installations, matériel et outillage techniques	16 000,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	Marché voirie 2015 réglé; + 3600 pour voirie rurale 2016
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Marché voirie Massenet, Besson, Martouret inférieur à l'estimation
D-2315-822 : Installations, matériel et outillage techniques	40 385,23 €				Marché mise en séparatif Claude Protière (coût du marché 372797,36, sub agence de l'eau: 92131,19
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	127 662,63 €	76 786,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement					
R-024-01 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €	Tènement immobilier rue de la Fraternité
TOTAL R 024: Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €	
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	2696,74	0,00 €	diminution FCTVA
R-10223 - TAXE D'aménagement				16 000,00 €	Taxe d'aménagement en plus
TOTAL R 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	2 696,74 €	16 000,00 €	
R-1342-: AUTRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Subvention au titre des amendes de police pour voirie Martouret
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	182 656,28 €	179 393,03 €	367 696,74 €	364 433,49 €	
		3 263,25 €	3 263,25 €		

Monsieur le Maire propose de passer au vote de la décision modificative et il précise qu'une nouvelle décision modificative pourrait être présentée lors du prochain conseil municipal, afin d'ajuster des comptes.

VOTE : 22 POUR – 7 ABSTENTIONS

2. ZAC DE LA CHARRANTAINE – ACQUISITION DE FONCIER ET REMISE D'OUVRAGES

Par délibération du Conseil Municipal du 08.07.2004, l'aménagement de la ZAC de la Charrantaine a été confié à la SEDL par une convention publique d'aménagement.

La clôture de l'opération prévue contractuellement au 31.12.2016 entraîne le transfert de propriété des espaces aménagés dans le périmètre de la ZAC et référencés au cadastre comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
C	1144	0ha00a44ca
C	1193	0ha02a76ca
C	1194	0ha07a00ca
C	1238	0ha00a03ca
C	1268	0ha76a98ca
C	1269	0ha76a08ca
C	1244	0ha00a04ca
C	1251	0ha04a13ca

L'ensemble de ces parcelles constituant l'emprise des voiries, bassin d'orage et espaces verts de la ZAC de la Charantaine sera remis à titre gratuit. Ce transfert de propriété sera constaté par acte authentique chez Me PELLEGRIN avant le 31.12.2016.

Les ouvrages et équipements réalisés par la SEDL seront remis à la commune de Chazelles-sur-Lyon et feront l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrage.

Pour cela, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'acquisition auprès de la SEDL des terrains susvisés et la remise des ouvrages à titre gratuit, et autoriser M. Le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître PELLEGRIN notaire à Chazelles-sur-Lyon

VOTE : 27 POUR – 2 ABSTENTIONS

3. FOURRIERE ANIMALE – CONVENTION CONCERNANT LES SOINS AUX ANIMAUX ACCIDENTÉS DE MAITRE INCONNU

Les articles L.2212-1 et 2212-2 du CGCT ainsi que l'article L 211-24 du code rural précisent que les animaux en état de divagation ou accidentés sont sous la responsabilité du Maire de la commune où ils ont été trouvés et que la commune doit disposer d'une fourrière. Le gestionnaire de la fourrière, en l'occurrence la commune de Chazelles doit désigner un vétérinaire sanitaire pour la surveillance des maladies règlementées.

Il est proposé un projet de convention avec le cabinet vétérinaire de Chazelles-sur-Lyon visant à organiser le ramassage et les premiers soins à donner aux animaux trouvés, malades ou accidentés, sur la voie publique, de maître inconnu amenés chez le vétérinaire prestataire, ainsi que les modalités financières.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le projet de convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

4.1 CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE AVEC LA MNT : AVENANT N°2

Pour rappel, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique d'assurance prévoyance, que la commune de Chazelles-sur-Lyon a ratifié par délibération du 11 juillet 2013.

Ce contrat a nécessité un avenant n°1 au cours de l'année 2015 du fait de l'évolution réglementaire de tous les contrats prévoyance, sous une forme dite « Responsable », qui a permis de minorer l'impact fiscal de celui-ci passant d'une taxation de 14 à 7% (avec pour corolaire un nouveau délai de stage pour l'agent).

La commune vient d'être informée de l'approbation d'un avenant n°2 à la convention de participation prévoyance par le Centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 21 septembre 2016 ; pour lequel il convient de délibérer.

En effet, au titre de la contractualisation, la MNT établit annuellement son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier. Un déséquilibre a été constaté, celui-ci peut néanmoins être corrigé par avenant afin de pérenniser le contrat en cours.

Deux facteurs priment dans le déséquilibre constaté :

- d'une part l'aggravation du risque constaté tant au niveau national qu'au niveau local,
- d'autre part, le fait que la proportion des agents de plus de 50 ans qui adhèrent au contrat a augmenté de manière beaucoup plus significative (+10%) que la part estimée lors de la fixation des taux initiaux. Or les statistiques nationales confortent l'idée que les cas de prise en charge sont largement supérieurs dans cette tranche d'âge et qu'à court terme le contrat sera irrémédiablement déséquilibré.

Cela nécessite une réaction rapide et la MNT a proposé pour retrouver immédiatement l'équilibre une hausse tarifaire de 15% ; applicable annuellement et pour tous les contrats prévoyance ce qui assure un équilibre immédiat.

Peu d'alternative existe, si ce n'est en pratiquant des hausses tarifaires différenciées par taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90%). Ces solutions pouvant être cumulatives.

Pour autant le conseil d'administration du Centre de gestion soucieux d'assurer la pérennité des contrats « prévoyance » a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

Néanmoins pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 5% pour l'ensemble des groupes.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance, soit :

1. au vu des arbitrages proposés de retenir une hausse mesurée des tarifications limitée à 5%,
2. valider l'avenant n°2 au contrat prévoyance proposé par le CDG et la MNT, autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : UNANIMITE

4.2 CONTRAT D'ASSURANCE SANTE COLLECTIF AVEC LA MNT – AVENANT N°2

Le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en santé. La commune a pu bénéficier de cette mise en concurrence sous la forme d'un contrat spécifique d'assurance santé, que le conseil municipal a ratifié par délibération du 11 juillet 2013.

Ce contrat a nécessité un avenant n°1 au cours de l'année 2015 du fait de l'évolution réglementaire de tous les contrats santé, sous une forme dite « Responsable et solidaire »,

La commune vient d'être informée de l'approbation d'un avenant n°2 à la convention de participation santé par le Centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 21 septembre 2016 ; pour lequel la commune doit délibérer.

En effet, au titre de la contractualisation, la MNT établit annuellement son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier. Un déséquilibre a été constaté, celui-ci peut néanmoins être corrigé par avenant afin de pérenniser le contrat en cours.

Deux facteurs priment dans le déséquilibre constaté :

d'une part, dans la prise en charge des maladies, l'évolution technique et la recherche entraînent une consommation plus importante en matière de soins et accroissent les demandes de remboursement pour toutes les catégories d'assurés,

d'autre part, l'accélération des remboursements constatée localement (corolaire du constat national) entraîne une dégradation rapide de l'équilibre financier.

Cela nécessite une réaction rapide et la MNT a proposé pour retrouver immédiatement l'équilibre une hausse tarifaire de 5%. Pour autant, cette majoration des cotisations ne tient pas compte du pourcentage de variation PMSS applicable annuellement pour tous les contrats santé sur décision des pouvoirs publics du fait des hausses des produits de santé et de l'évolution du coût de la vie.

Des alternatives existent, en pratiquant des hausses tarifaires différenciées par type de bénéficiaire ou de taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90%). Ces solutions pouvant être cumulatives.

Pour autant le conseil d'administration du Centre de gestion soucieux d'assurer la pérennité de nos contrats « santé », a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

Néanmoins, pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 3% hors PMSS pour l'ensemble des tarifications existantes.

Il est proposé à l'assemblée d'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance santé, soit au vu des arbitrages proposés de retenir une hausse mesurée des tarifications limitée à 3%, valider l'avenant n°2 au contrat d'assurance santé collectif proposé par le CDG et la MNT, autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

• Décision du Maire : avenant n°1 marché de travaux rue Lamartine pour un montant de 6 130.70 € HT.

• La prochaine séance de conseil municipal est initialement prévue le jeudi 15 décembre, cependant il est probable qu'une autre séance soit fixée le mercredi 7 décembre, en raison de l'intercommunalité. Monsieur le Maire demande aux élus de retenir cette date, en sachant que la séance du 15 décembre est maintenue.

- La mise en place au 1^{er} janvier 2017 de la nouvelle intercommunalité Forez Est nécessite la nomination de délégués pour représenter chaque commune. Conformément aux textes de lois, la commune de Chazelles devra présenter 5 délégués dont la répartition est la suivante : 4 sièges pour la majorité et 1 siège pour la minorité.
- THD42 : achèvement de l'ensemble des travaux des points de mutualisation couvrant l'ensemble du territoire de la commune. Le réseau sera opérationnel dans son ensemble courant janvier 2017 et une réunion publique sera organisée par le SIEL le mardi 24 janvier à 19h00 salle Bras-de-Fer pour informer la population sur les modalités à accomplir en vue de l'installation de la prise dans chaque foyer.
- J.RONGERE rappelle que la 30^{ème} édition du téléthon aura lieu dans un premier temps le samedi 26 novembre avec la participation de l'association Verticoise et dans un 2^{ème} temps le samedi 3 décembre.
- M.C.BERTHOLLET indique que le marché de Noël aura lieu le jeudi 8 décembre à partir de 16h30 au jardin public.
- Le 4 février 2017, le comité des Fêtes organise un concert Gospel à l'église à 20h00 au profit du Téléthon.
- C.CLEMENSON informe d'une vente de livres organisée par la ressourcerie à la salle Béthanie le vendredi 2 décembre toute la journée et le samedi matin 3 décembre.
- J.P.BLANCHARD explique que dans le cadre de la semaine de la tolérance qui se déroule du 14 au 19 novembre, les MJC de Chazelles et St-Symphorien, le Centre socioculturel l'Equipage et le Graic organisent une soirée débat le vendredi 18 novembre à 20h30 à l'auditorium de la Chapellerie.
- M.FAURE donne 2 informations :
 - Remise des prix des maisons fleuries vendredi 18 novembre à 18h30.
 - Distribution des colis de Noël samedi 10 décembre. Rendez-vous salle Bras-de-Fer à 9h.
- M.C.BERTHOLLET annonce l'exposition à l'Office de Tourisme à partir du 8 décembre portant sur le thème des moulins de la Coise.
- Monsieur le Maire annonce que tous les chazellois seront invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 6 janvier à 19h30 à la salle Frison Roche, de même que les forces vives (entreprises, commerçants, associations).
- G.HAEGY demande la possibilité de visiter les services municipaux. Monsieur le Maire propose aux élus intéressés, s'ils ne voient pas d'objection, de se joindre aux jeunes du CME pour la visite du mercredi 23 novembre de 14h à 17h.

La séance est levée à 21h10.